

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-112 du 21 mars 1973

chargeant le Ministre du Développement Rural et de la Coopération de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT ,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;

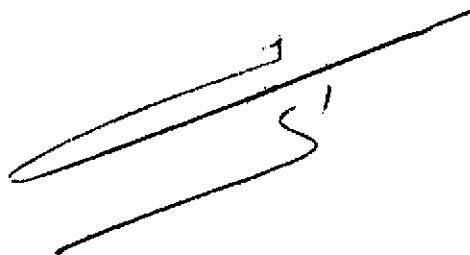
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 19 mars 1973, le Capitaine Mama DJOUGOU, Ministre du Développement Rural et de la Coopération est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence du Capitaine Hilaire BADJOGOME.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 21 mars 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 6 - CS 6 - Ministères 11
SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 -
JORD 1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 -